ANTE FESTIVAL

EXPLORE BRUSSELS



Feuille de route de la visite guidée du Palais van der Noot d'Assche pour les personnes autistes

Dimanche 11 octobre 2026 à 13h00

EXPLORE +

Table des matières

Table des matières 2
Comment utiliser cette feuille de route ? 3
Comment s'y rendre ? 4
En train – via la station Bruxelles-Luxembourg *4*
En train – via la station de Bruxelles-Central *7*
En métro et en bus *12*
A vélo *12*
En voiture *12*
Qui est qui ? 13
Avant le début de la visite 14
Le déroulement de la visite 15
Et si vous vous sentez stressé pendant la visite ? 17
Après la visite 17
Informations sur les organisateurs 18
Explore.Brussels *18*
Explore+ *18*



Comment utiliser cette feuille de route ?

Vous allez voir : c’est chouette de visiter le Palais van der Noot d’Assche !

Dans cette feuille de route se trouvent des informations qui vous aideront à préparer votre visite. Ces informations portent sur :

- comment se rendre au Palais van der Noot d’Assche
- les accompagnatrices et accompagnateurs de l'activité
- ce qu’il est bon de savoir avant le début de la visite
- le parcours que vous effectuerez pendant la visite
- les astuces anti-stress lors de la visite

Toutes les informations n'ont pas la même importance pour tout le monde. Choisissez les informations qui sont importantes pour vous.

Afin d’économiser du papier, aucun exemplaire imprimé de cette feuille de route ne sera disponible à l’accueil. Vous souhaitez tout de même un ou plusieurs exemplaires papier ? N’hésitez pas à nous le faire savoir !

Vous avez d'autres questions ou besoin de précisions ? Envoyez un message à willem@explore.brussels.

Comment s’y rendre ?

L’adresse de la visite est **Rue de la Science 33, 1040 Bruxelles**. Il y a plusieurs manières de se rendre au Palais van der Noot d’Assche.

Nous vous conseillons de prendre les transports en commun. Nous détaillons ici les trajets en train pour les personnes qui viennent d’en dehors de Bruxelles.

En train – via la station Bruxelles-Luxembourg



Le plus pratique pour se rendre au Palais van der Noot d’Assche en train est de descendre à l’arrêt **Bruxelles-Luxembourg**.

De là, il ne reste plus que 750 mètres à parcourir à pied.

Pensez toutefois à vérifier les horaires des trains à l'avance pour vous assurer d'arriver à temps à Bruxelles-Luxembourg.



À Bruxelles-Luxembourg, sortez par la **sortie 1**. Elle se trouve dans la grande salle au-dessus des quais.



Cette **sortie 1** mène vers la **Rue de Trèves**.



En sortant de la gare, **tournez à droite** vers le rond-point.



Longez le rond-point sur la gauche pour vous rendre vers la **rue de Luxembourg**.



Continuez tout droit jusqu'à un petit parc, et **prenez à droite**.

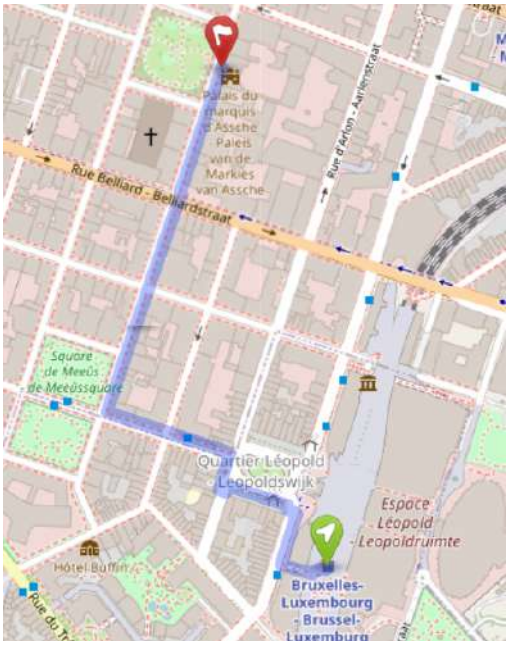


250 mètres plus loin, au grand carrefour avec la Rue Belliard, **continuez toujours tout droit**.



Après 150 mètres, vous vous trouverez devant l'entrée du **Conseil d'État, au n°33 de la rue de la Science**. Il s'agit de l'entrée en face de la statue.

C'est là que se déroulera notre visite, au **Palais van der Noot d'Assche**.



Voici le trajet exact sur cette carte.

En train – via la station de Bruxelles-Central



Une autre option pour ceux qui prennent le train consiste à descendre à Bruxelles-Central et à prendre le **métro** jusque **Arts-Loi**, à 2 arrêts de Bruxelles-Central.

À Bruxelles-Central, repérez les escaliers du grand hall, et montez-les !



En haut des escaliers, prenez le **couloir à droite**.



Tournez immédiatement à gauche et suivez le couloir.



Guettez les indications des lignes de métro 1 et 5.



Vous devez prendre le **métro 1 vers Stockel** ou le **métro 5 vers Herrmann-Debroux** et descendre à **Arts-Loi,** à 2 arrêts du métro Gare centrale. (Vous trouverez des instructions détaillées sur la manière de prendre le métro à Bruxelles à la page suivante.)

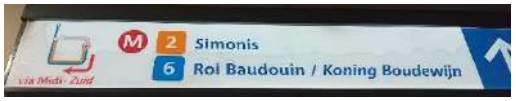


Descendez les escaliers qui sont **sur votre gauche**, et prenez le prochain métro de la ligne 1 ou 5.

Descendez à l'arrêt **Arts-Loi, deux arrêts plus loin**.



À Arts-Loi, pour sortir à l'avenue des Arts, vous devez passer par le **quai des métro 2 Simonis et 6 Roi Baudouin** et guetter le panneau qui indique la **sortie 6.**



Voici le panneau à suivre à Arts-loi.



Sur le quai des métros 2 Simonis et 6 Roi Baudouin, suivez les panneaux indiquant **la sortie 6 – Avenue des Arts *Kunstlaan.***



La sortie 6 se trouve au bout du quai des métro 2 Simonis et 6 Roi Baudouin.

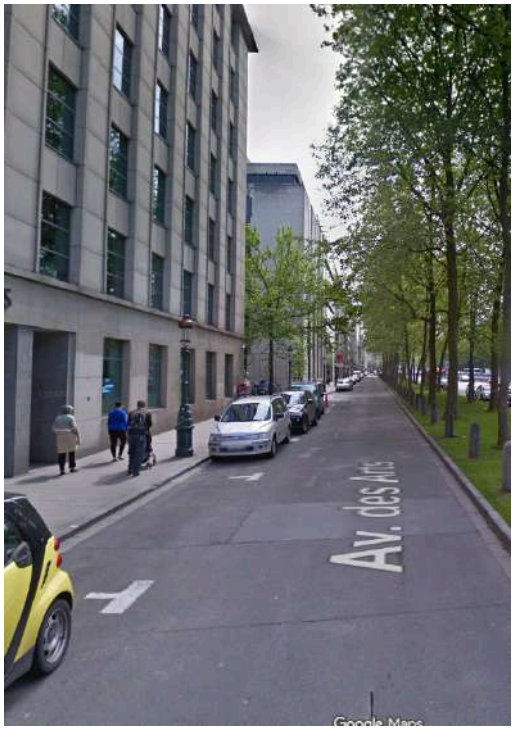
Dirigez-vous vers elle et empruntez-la**.**



Voici à quoi elle ressemble. Après le portique, prenez les escaliers ou l'ascenseur **jusque l'extérieur**.



Et voici la sortie de métro vue de l'extérieur. Vous sortirez par ces escaliers.



A partir d'ici, vous devez marcher **450 m jusqu'au Palais van der Noot d'Assche**.

En sortant de la bouche de métro, continuez tout droit et prenez la première à gauche, à la **rue Guimard**.



Continuez à nouveau tout droit jusqu'à arriver au parc.

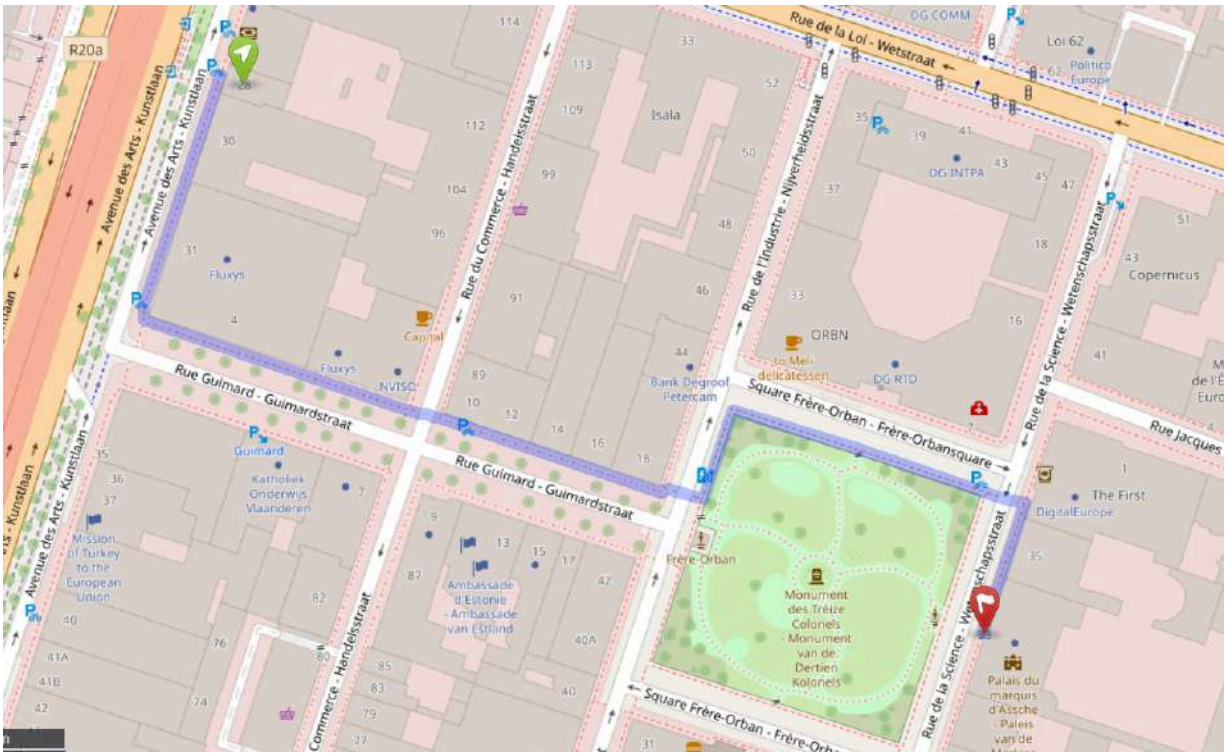


Traversez le parc, et vous arrivez juste en face du Palais van der Noot d'Assche.



C’est à cette entrée que nous vous accueillerons.

Voici le plan pour l’itinéraire à pied de l’arrêt de métro Arts-Loi jusqu’au Palais van der Noot d’Assche.



En métro et en bus



Si vous vous rendez au Palais van der Noot d'Assche depuis un autre endroit que la gare Centrale ou la gare de Bruxelles-Luxembourg, nous vous conseillons de rechercher le meilleur itinéraire via le calculateur d'itinéraire de la STIB.



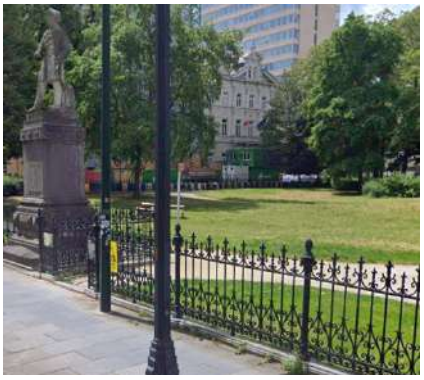
L'arrêt de métro le plus proche est **Arts-Loi** (métro 1, 2, 5, 6).
L'arrêt de bus le plus proche est **Toulouse** (bus 21, 64).



Il n'est pas nécessaire d'avoir un abonnement MOBIB pour voyager en tram ou en bus à Bruxelles.

Vous pouvez payer sans contact avec votre carte bancaire sur l'un des valideurs de paiement du tram ou du bus (voir l'icône à gauche). Les valideurs de paiement sont généralement situés aux portes d'entrée des véhicules.

A vélo



Utilisez un **planificateur d'itinéraire** (par exemple Google Maps) pour déterminer votre trajet exact.

En face du Palais van der Noot d'Assche, vous pouvez attacher votre vélo à la grille qui entoure le petit parc.

En voiture



La voiture est déconseillée. Si vous devez venir en voiture, vous pouvez essayer de vous garer dans la rue du **Square Frère Orban**.

Il s'agit ici d'une **zone de stationnement payante**. Vous trouverez un parcmètre au niveau du n°6. Cela vous reviendra à 5,60 € le temps de la visite.

Qui est qui ?



Voici **Willem**. Il travaille chez Explore.Brussels et est l'**organisateur** des visites.



Voici **Clara**. C'est la **guide** qui va vous faire découvrir le Palais van der Noot d'Assche. Elle a souvent accompagné des personnes autistes.

Avant le début de la visite

La visite aura lieu le **dimanche 11 octobre 2026 à 13h00**. Le rendez-vous est à **12h45**.



Deux visites auront lieu dans les bâtiments du Conseil d'État à ce moment-là.

Nous vous attendons au **33 rue de la Science** dans le Palais van der Noot d'Assche**.** L'entrée se fait par la grande porte en face de la statue.

Il ne faut pas rejoindre la visite qui se déroule au n°35 juste à côté.



La **grille** sera ouverte.

Le point de rendez-vous se trouve en haut des escaliers de gauche après la grille.

Si vous avez besoin d'un peu de calme avant le démarrage de la visite, continuez tout droit jusqu'au jardin pour une petite pause au lieu de monter directement les escaliers.



Voici l'escalier menant au **point de rendez-vou**s.

Patricia et Hamza, les agents d'accueil d'Explore.Brussels, seront présents en bas des escaliers.

Vous devez leur **donner votre nom**.

Si vous le souhaitez, vous pouvez leur laisser votre sac à dos.



Il y a des **toilettes** à deux endroits. Les premières se trouvent en bas au lieu de rendez-vous au fond de la pièce (portes à gauche et à droite des fauteuils sur la photo). Vous pouvez les utiliser avant la visite et en cas de besoin.

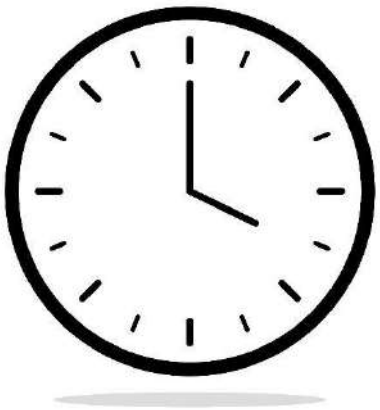


Les secondes se situent à l'étage, dans la galerie.

C'est la première porte avec des miroirs sur la gauche.

Elles seront accessibles vers la fin de votre visite (en sortant de la bibliothèque d'Alber Ier) et en cas de besoin.

Le déroulement de la visite



La visite dure environ **1h15**. Vous croiserez peut-être très brièvement un autre groupe au début et à la fin de la visite, mais ces groupes ne resteront pas dans les mêmes pièces que vous.



Nous commencerons par visiter le rez-de-chaussée avant de nous rendre à l'étage.



Nous ferons le tour de l'étage, avant de redescendre.

Si nous avons le temps, Clara, votre guide, pourra vous expliquer la façade arrière et le jardin.



Un **chien d'assistance** est autorisé.

Informez Willem à l'avance. Evidemment, faites bien attention à votre chien pendant la visite.



Les **photos** sont autorisées pendant la visite.



Il est interdit de toucher les meubles et les œuvres d'art. Nous vous demandons également de ne pas vous appuyer contre les murs, ou de ne pas ouvrir les portes sans raison.



Si besoin, vous pouvez vous reposer sur le banc blanc dans la galerie au premier étage. Demandez à Clara ou à Willem de vous l'indiquer.



La visite se **termine** par là où vous êtes entrés. Si vous aviez confié votre sac à dos à Patricia ou Hamza, nos agents d'accueil, n'oubliez pas de le récupérer.

Et si vous vous sentez stressé pendant la visite ?



Nous mettons tout en œuvre pour que votre visite se déroule dans le calme, avec un cadre clair et structuré et peu de stimuli. Vous ressentez toujours du stress ? Vous pouvez vous **retirer** un instant au point de rendez-vous du rez-de-chaussée ou au jardin.



Le personnel d'accueil dispose de **casques à réduction de bruit**. N'hésitez pas à en demander un.

Après la visite



N'hésitez pas à rester un peu après la visite pour profiter du parc en face du Palais van der Noot d'Assche, pour faire connaissance avec les autres participants ou échanger vos impressions sur la visite.

Informations sur les organisateurs

Explore.Brussels

Explore.Brussels est un réseau d'associations proposant des visites guidées de qualité sur la Région de Bruxelles-Capitale. Avec le soutien et l'apport de ses associations fondatrices - ARAU, Arkadia, Bruxelles Bavard et Pro Velo - et celui de ses partenaires Korei Guided Tours et La Fonderie, Explore.Brussels organise des visites guidées d'intérieurs remarquables qui ne sont généralement pas accessibles au grand public.

Explore.Brussels organise deux festivals par an, l'un en mars consacré à l'architecture Art nouveau et Art Déco, le BANAD Festival, et l'autre en automne consacré à l'architecture du long 19e siècle (ANTE Festival). La visite du Palais van der Noot d'Assche du 11 octobre 2026 fait partie du programme de la 2e édition de l'ANTE Festival.

Explore+

La mission d'Explore.Brussels est de rendre les expériences culturelles accessibles au plus grand nombre. Depuis plusieurs années, Explore.Brussels organise des visites inclusives à l'attention des personnes en situation de handicap. Cela se fait sous le nom d'Explore+. Pendant chaque festival, il y a des visites adaptées aux personnes atteintes de déficiences visuelles, auditives ou cognitives. Depuis 2024, Explore.Brussels organise également des visites adaptées aux personnes autistes.

Photos

Tous droits réservés. Liste complète sur demande.

be be.brussels

equal.brussels
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Francophones Bruxelles